

CONCEPT POUR UN EXAMEN COMMUN POUR DIAGNOSTIQUEURS DE POLLUANTS DU BATIMENT

1. Buts et objectifs de l'examen commun

Les objectifs principaux de l'examen commun sont :

- Reconnaissance du métier de diagnostiqueur ;
- Uniformisation des connaissances et pratiques au niveau Suisse ;
- Promotion de la qualité et du professionnalisme des diagnostiqueurs ;
- indépendance de l'examen vis-à-vis des organismes de formation ;
- Engagement de l'ensemble des organismes de formation à ne plus réaliser d'examens à l'interne ;
- Soutien et reconnaissance par les Autorités cantonales et fédérales.

2. Organisation de l'examen

- Pilotage de l'examen commun à travers un organisme indépendant des organismes formateurs (ex : sanu future learning sa, Hautes Ecoles ou autres) mandaté par les associations professionnelles. A ce stade, le pilotage est assuré uniquement par l'ASCA mais des discussions sont en cours avec FAGES.
- Une commission d'examen rédige le règlement et les questions d'examen (cf. §5)
- Gestion administrative de l'organisation complète de l'examen par un organisme indépendant (élaboration de l'examen depuis la base de données, logistique, administration, surveillance des sessions d'examen, etc)
- Organisation des sessions d'examen sur différents sites géographiques de façon à couvrir l'ensemble du territoire suisse
- Environ 4 sessions d'examen prévues par année.
- Durée de l'examen : entre 2 et 3 heures

3. Typologie de l'examen

- L'examen concerne le diagnostic des polluants du bâtiment, en particulier amiante, PCB et HAP
- L'examen traduit est dans les 3 langues nationales (allemand, français et italien)
- La base de données informatiques avec l'ensemble des questions est organisée par thème
- Création par un logiciel d'un examen unique avec choix aléatoire des questions par thème
- L'examen est divisé en 3 parties qui représentent chacune 1/3 de la note finale :
 - ✓ 1^{ère} partie : 30 questions à choix multiples avec 3 possibilités de réponses
 - ✓ 2^{ème} partie : 10 questions ouvertes nécessitant un développement
 - ✓ 3^{ème} partie : 1 cas de mise en situation en 5 questions : calcul du nombre de prélèvements représentatifs, stratégie d'échantillonnage, interprétation des résultats, évaluation du risque et conclusions/recommandations

Un exemple d'examen type est joint au présent document.

4. Pré-requis pour se présenter à l'examen

- Critères de participation à l'examen conformes aux exigences du FACH, à savoir :
 - ✓ formation de base dans le domaine du bâtiment ou des techniques de l'ingénieur ou de l'environnement et au minimum de niveau CFC.
 - ✓ attestation de présence à une formation relative au diagnostic de minimum 4 jours

Remarque : une analyse au cas par cas sera proposée pour des professionnels n'ayant pas de CFC mais justifiant d'une expérience d'au minimum 5 ans dans le domaine du bâtiment.

5. Structure et rôle de la commission d'examen

- Nombre de membres : maximum 10 personnes ;
- Composition : membres représentant les associations (ASCA et FAGES), les Autorités (SUVA, FACH; cantons), le milieu académique et les formateurs ;
- Etablissement du règlement d'examen, y compris barème de notation ;
- Correction des examens ;
- Elaboration et mise à jour des questions d'examens afin d'alimenter régulièrement la banque de données ;
- Correction des examens ;
- Etude et prise de position sur les demandes de recours en cas de litige.

6. Financement de l'examen

- Remarque préalable : toutes les prestations de concept, de mise en place du projet, d'élaboration de questions, etc ont été assumées jusqu'à ce jour à titre gratis par les membres du groupe formation de l'ASCA
- Budget de développement, en particulier logiciel informatique et traductions jusqu'à la première session : ≈ CHF HT 20 000.-
- Pour le futur, l'ASCA prendra en charge les coûts de développement tout en cherchant des aides de financement auprès des autorités, des organismes de formation, autres
- A terme l'examen doit s'autofinancer. Ainsi, les frais d'inscription à l'examen seront facturés à chaque candidat au maximum à hauteur de CHF HT 500.-

7. Actions à venir

- Présentation du concept auprès du FACH et des Autorités Cantonales avec retour sur le concept et possible soutien financier
- Présentation du concept à l'assemblée générale de l'ASCA du 01.04.2016 avec vote relatif à la suite et au financement du projet
- Mise en place de la commission
- Choix de l'organisme indépendant en charge de la gestion administrative et logistique de l'examen
- Finalisation et consolidation de la base de données des questions d'examen
- Objectif : 1^{ère} session d'examen en 2017

Bienne, le 04 mars 2016

Comité directeur de l'ASCA